

Communiqué de presse

Angoulême, le 19 mars 2026

Renforcement d'itinéraire – Séquence 3 **Route départementale 48** **Commune de Val-de-Cognac**

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et d'ouvrages d'art représentent un budget annuel de 22,3 millions d'euros en 2026.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Au titre du budget « Grands Travaux 2024 », le Conseil départemental a retenu l'opération de renforcement d'itinéraire de la RD 48 dans la commune de Val-de-Cognac.

Au regard de l'importance de celle-ci (3,8 M€ et 4,4 km), l'exécutif départemental a validé une réalisation en 3 séquences.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Département a besoin de renforcer la RD 48 depuis le giratoire avec la RD 213 jusqu'à l'entrée de la carrière Garandeau, sur un linéaire de 4 400 m, dans le cadre du maintien en état de son patrimoine routier.

Cette route est construite sur une zone argileuse et sa structure n'est pas adaptée au trafic actuel.

Le trafic enregistré en 2021 sur la RD 48 est de 2 195 véhicules/jour dont près de 600 poids-lourds, dans les deux sens confondus.

Les variations hydriques du sous-sol sont les principales causes des désordres rencontrés. Depuis le nouveau plan de circulation et l'interdiction de la traverse de Cherves par les PL>19 Tonnes suite à son réaménagement, la RD 48 est le seul axe PL qui permet la desserte des sociétés : Hennessy, Garandeau, Placoplatre et Paprec SO et rejoindre la RD 85 en direction de la Charente-Maritime.

Cette RD est donc un axe majeur pour le trafic PL.

Sa configuration, son état de dégradation, les problèmes de sécurité liés à des accotements de trop faible largeur, imposent d'importants travaux de renforcement de la structure et d'élargissement.

Les 1^è et 2^è séquences ont été réalisées respectivement en 2024 et 2025. Au titre du budget 2026, une 3^è et dernière séquence de travaux va être engagée cette année. La section concernée est la suivante : depuis le carrefour giratoire RD 48 / RD 213 inclus, jusqu'à l'entrée du site Hennessy « bas de Bagnolet », soit un linéaire de 1 300 m.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération sont assurées par le Département (Direction des routes et de l'aménagement / service des infrastructures routières).

DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS

Il s'agit d'un aménagement dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer structurellement la RD 48, par la réalisation de poutres de rives en conservant 1,50 m de chaussée existante de part et d'autre de l'axe,
- créer des accotements enherbés compris entre 1,00 m et 1,50 m stabilisés afin de bloquer la route et sécuriser cet axe,
- réaliser un réseau pluvial sur la longueur totale de l'itinéraire par busage ou fossés et créer des exutoires,
- reprofiler la chaussée puis réfection de la couche de roulement sur la totalité du linéaire, y compris le giratoire RD 48 / RD 213
- poser la signalisation verticale et réaliser le marquage horizontal.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

- Entreprise titulaire du marché : **GARRAUD TP** – ZE de la Penotte – 16414 Garat.
- Démarrage des travaux: **mardi 7 avril 2026** (en fonction de la météo).
- Durée des travaux: 5 mois

Cette opération sera réalisée selon **12 phases** successives :

- **Phase 1 à 6** : rabotage de la chaussée, terrassement et mise en œuvre de matériaux pour la réalisation de la poutre de rive, création du réseau pluvial et mise en œuvre de grave bitume. Les zones de travaux n'excéderont pas 500 m et se déplaceront alternativement entre le côté gauche et le côté droit de la RD 48, **un alternat par feux gèrera la circulation.**
- **Phase 7 et 8** : rabotage de la chaussée, terrassement et mise en œuvre de matériaux pour la réalisation de la poutre de rive, création du réseau pluvial et mise en œuvre d'une grave bitume directement après l'îlot du giratoire sur la RD 48. Les zones de travaux n'excéderont pas 100 m et se déplaceront alternativement entre le côté gauche et le côté droit de la RD 48, **un alternat**

par 3 feux gèrera la circulation en amont du giratoire sur la RD48 et la RD213.

Sur les phases 1 à 8 : Maintien d'un seul sens de circulation pour les PL sur la RD 48 (Cognac en direction de Bréville). Une signalisation adaptée sera mise en place au niveau du giratoire avec la RD 213 indiquant la direction de Cognac via les RD 48, 55 et 24.

- **Phase 9** : mise en œuvre de la couche de roulement sur le carrefour giratoire RD 48/RD 213 et réalisation des purges en axe de chaussée sur la section courante, **de nuit sous route barrée**.

Itinéraire de déviation dans le sens nord → sud : RD 48 puis RD 159 puis RD 24 puis RD48 puis RD731 puis RD213

- **Phase 10 et 11** : mise en œuvre de la géogrille et de la couche de roulement sur la section courante de la RD 48, **de nuit sous route barrée**
- **Phase 12** : travaux de finitions, engazonnement, marquage et signalisation verticale **un alternat par feux ponctuel gèrera la circulation**.

COUT DES TRAVAUX

Le Département prend en charge la totalité du coût de cet aménagement y compris les frais annexes qui s'élève à **1 300 000 € TTC**.

